

**La question sociale au XIXe s.**  
(tiré et abrégé de *Politiquement correct*)

**Quand la France découvre la misère ouvrière**

Il faut d'abord remonter à la Révolution. Car la conquête du droit syndical, au XIXe s., s'effectue en reniement d'un principe édicté par la Constituante : l'interdiction des associations professionnelles. Le 2 mars **1791**, sur proposition de Pierre d'**Allarde**, l'Assemblée supprime les corporations, maîtrises et jurandes. Ce décret est complété, le 14 juin suivant, par une loi présentée par Isaac **Le Chapelier**, prohibant les grèves et les coalitions ouvrières. Il est interdit aux citoyens exerçant le même métier, ouvriers et maîtres de « nommer des présidents, secrétaires ou syndics, de tenir des registres, de prendre des arrêtés, ou délibérations, de former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs ». [...]

Ils sont même considérés comme des individus dangereux. En 1803, le Consulat rend obligatoire le livret ouvrier. Visé par le commissaire de police, ce livret consigne embauches et licenciements, appréciations patronales [...] Ce n'est que sous la Restauration que ce système tombera en désuétude. [...]

En 1837, l'Académie des sciences morales charge l'un de ses membres, le docteur Louis-René **Villermé**, de se livrer à une étude [...]. **Publié en 1840**, son **Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie** met l'accent sur la détérioration de la condition matérielle et sanitaire des travailleurs, en raison des maladies infectieuses qui les frappent (essentiellement la tuberculose ou le choléra) [...].

L'enquête de Villermé amènera une prise de conscience qui se traduira, dès 1841, par une loi interdisant le travail des enfants de moins de huit ans, plafond porté ensuite à dix ans. A la Chambre, cette loi a été présentée par trois députés catholiques. [...]

**Dans cette croisade, le clergé tient sa place.** En 1838, le cardinal de Croÿ, archevêque de Rouen, s'élève contre le travail des enfants dans les manufactures. En 1837, 1839 et 1841, Mgr Belmas, évêque de Cambrai, publie par trois fois des mandements où il proteste contre la misère ouvrière. En 1843, **Mgr Affre (archevêque de Paris, il sera tué sur les barricades de 1848)**, en s'interposant entre les combattants) **stigmatise les méfaits d'une « industrie pervertie par l'irréligion »** [...] L'indifférence religieuse, c'est la déchristianisation d'une population ouvrière constituée d'anciens campagnards qui, en se déracinant, ont rompu avec l'Eglise ; mais c'est aussi le cynisme d'une bourgeoisie libre-penseuse qui ne s'embarrasse guère de scrupules pour gagner de l'argent. [...]

Sous la Restauration, l'Eglise est favorable aux Bourbons. [...] Les premiers catholiques sociaux sont donc royalistes. [...] **Au cours des années 1830 et 1840, de multiples associations de charité sont constituées.** [...] Ainsi les **Frères de Saint-Vincent-de-Paul**, créés à Paris, en 1845, par trois laïcs [...] Les membres de cette œuvre font le tour des ateliers ouvriers, distribuant vivres et vêtements, plaçant les jeunes en apprentissage. [...] Sous [...] [l'influence de Sœur Rosalie, Fille de la Charité], en 1835, [...] six étudiants procèdent à la constitution de la **Société de Saint-Vincent-de-Paul**, qui essaima dans la capitale. En 1839, **Armand de Melun**, [...] crée l'œuvre des apprentis. [...] L'année suivante, il **prend la présidence de la Société Saint-François-Xavier**, œuvre d'évangélisation populaire et société de secours mutuel. Quatre ans plus tard, l'association possède 10 000 adhérents. Elu député [...], **Melun fait voter les lois de 1850 et 1851 sur les logements insalubres, sur les caisses générales de retraite** pour la vieillesse, **sur les sociétés de secours mutuel** [...] sur les contrats d'apprentissage, sur les caisses d'épargne, sur les hospices et hôpitaux. [...] En 1864, il **participe à la fondation**

**de la section française de la Croix-Rouge.** [...] Mort en 1877, ce conservateur aura été un étonnant novateur.

En 1828, **Alban de Villeneuve-Bargemont est nommé préfet du Nord.** [...] **C'est à Lille qu'il découvre la question ouvrière.** [...] **En 1840, peu après la publication du rapport Villermé, devant un Chambre admirative du libre-échange britannique, il dénonce la situation sociale en Angleterre,** suscitée par « *la pratique d'une production indéfinie, inspirée par ce besoin de domination commerciale et maritime qui tourmente ce peuple avide de gains et de conquêtes lucratives.* » **C'est Villeneuve-Bargemont qui, avec deux autres députés catholiques [...], a fait adopter la loi de 1841 réglementant pour la première fois le travail des enfants.**

**Citons encore [l'avocat] Pierre-Antoine Berryer.** [...] En 1845, les compagnons charpentiers de Paris sont poursuivis pour avoir fait grève : au titre du délit d'association défini par la loi Le Chapelier, cette action représente un délit. C'est Berryer que les ouvriers choisissent comme défenseur. [...] Plaidant contre la loi, [...] et la doctrine du libre-échange, Berryer argumente en faveur des contrats collectifs : « le traité de gré à gré, c'est le marché de la faim ; c'est la faim laissée à la discrétion de la spéculation industrielle. L'ouvrier qui a faim accepte un salaire insuffisant ; mais à son tour, si le patron a besoin de lui, il use de son droit de chômage pour se faire payer. C'est là, Messieurs, une calamité sous la figure du respect du droit de chacun. »

**[Dès]1865, dans la Lettre sur les ouvriers [...], le comte de Chambord défendait le droit d'association :** « *Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter. Il est naturel qu'il se forme sous un nom quelconque des syndicats, des délégations, des représentations, qui puissent entrer en relation avec les patrons ou syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions de travail, et notamment au salaire.* » Organiser le dialogue social pour éviter la lutte des classes : exprimée à un moment où la grande industrie est balbutiante, l'idée paraît prémonitoire. [...]

## **Le mythe de la collusion entre l'Eglise et la bourgeoisie**

[...] « *Une thèse bien fragile* », rétorque Gérard Cholvy. Cet historien a montré que la bourgeoisie française, parce qu'elle se reconnaît dans l'idéologie des Lumières, est majoritairement voltairienne sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet et encore sous le Second Empire. Cette bourgeoisie anticléricale, c'est elle qui prend le pouvoir quand la III<sup>e</sup> République s'installe. [...]

**Dans le Nord, le poids [...], [des] notables sera prépondérant,** et sensible dans la région lyonnaise. **Or ce sont eux, les premiers, qui auront institué dans leurs usines [...], des mesures en faveur des ouvriers :** logements, écoles, repos dominical. Faire du dimanche une journée chômée est une mesure à laquelle le patronat libre-penseur s'opposera longtemps, pour des raisons tenant tant de la soif de rendement à tout prix que de l'hostilité à la religion.

C'est sous le Second Empire [...] que le phénomène de patronage se développe. [...] Au Creusot, des œuvres sociales (écoles, hôpital, allocations familiales) sont créées dans les usines Schneider. A Tours, dans les imprimeries Mame, des crèches, des écoles et des cités ouvrières sont à la disposition des employés. Il est de bon ton, aujourd'hui, de sourire avec commisération de ce paternalisme patronal. Mais c'est nier que, pour les ouvriers qui en bénéficiaient, il s'agissait d'un progrès. [...]

Le Second Empire [...] invitant ses préfets à jouer les conciliateurs [...] pousse les patrons à accepter les augmentations salariales. C'est aussi [...], en 1864, que le droit de grève est reconnu. L'historien Alain Plessis qualifie Napoléon III d'« empereur socialiste ».

1864, c'est l'année où Frédéric Le Play, encouragé par l'empereur, publie *La Réforme sociale en France*. Polytechnicien et professeur à l'Ecole des mines, il avait pressenti que la question sociale serait l'un des grands enjeux du siècle. [...] il avait entrepris de randonner à travers l'Allemagne du Nord et les Pays-Bas, afin de connaître la condition

des travailleurs. D'année en année, il avait poursuivi ses pérégrinations [...] En 1855, il transcrivait ses observations monographiques dans *Les ouvriers européens*, premier volume d'une série de six livres achevée en 1879. [...] En 1856, afin d'enseigner la discipline qu'il était en train de créer, Le Play avait fondé la Société d'économie et de science sociale. Dans *La Réforme sociale en France*, il s'en prend aux « faux dogmes » de la perfection originelle de l'homme et de la liberté absolue, affirmant que l'équilibre social doit reposer sur la famille, la propriété et la religion. Le Play est pourtant agnostique, et se convertira trois ans avant sa mort, en 1882.